

on pourrait aider à ces dix colons à se procurer les instruments qu'il leur faut pour s'établir, ainsi que les semences; on leur faciliterait leurs débuts dans leurs établissements, et la chose devrait se répéter chaque année. Avec le temps nous aurions de nouvelles paroisses et nous encouragerions nos compatriotes qui voudraient prendre des lots sur le canton choisi. Alors on pourrait dire avec fierté et orgueil: "la Société Saint-Jean-Baptiste a fondé une œuvre durable" et tous vous seraient très reconnaissants. Nous croyons que ce serait le plus beau monument élevé à la gloire de notre nationalité, et nous espérons bien que vous prendrez notre idée de bonne part.

Avec considération, votre tout dévoué,

L.-J. PRUD'HOMME,

Sec-Arch de l'Union des
Commis-marchands.

Longueuil, 20 octobre 1904.

Cher Monsieur Gagnon,

En réponse aux demandes contenues dans la vôtre du 20 septembre, je n'ai qu'un mot à dire. Nous pouvons toujours, tous les ans, avoir une cérémonie religieuse de circonstance.

Je suggère la fondation d'un concours pour la composition d'un hymne national, paroles et musique devant être jugées par des juges compétents de France.

Un grand concert, où les différentes compositions soumises au concours seraient entendues, paierait toutes les dépenses.

Le tout humblement soumis.

JEAN GIROUARD, M. D.

Rapport du comité spécial dit "de la Célébration de la Fête Nationale", adopté par le Conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal, à sa réunion d'hier, le 25 octobre courant.

"Après délibération sur cette question, le comité en est arrivé à la conclusion de laisser aux bons soins, à la sage administration et à la compétence du bureau de direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste toute décision à prendre à ce sujet. La seule chose que le comité aurait à suggérer à l'Association, afin de rendre les processions essentiellement nationales et éviter le côté grotesque qui s'y glisse malgré elle, serait de demander au Conseil de Ville de bien vouloir faire un règlement qui aurait force de loi, afin de permettre à l'Association Saint-Jean-Baptiste d'exercer un contrôle effectif sur quiconque prendrait rang dans le défilé de la procession du 24 juin sans y avoir été autorisé, la quelle offense pourrait être punissable d'amende ou même d'emprisonnement."

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

JOS. HAYNES.

Montréal, 26 octobre 1904.

Les Trois-Rivières, P.Q., 2 nov 1904

M. A. Gagnon, Sec-Trés., de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal,

Cher Monsieur,

Une erreur qui s'est glissée dans ma correspondance m'a fait laisser sans réponse votre lettre-circulaire en date du 20 septembre dernier. Je viens réparer

SITUATION des PREVOYANTS de l'AVENIR AU 31 OCTOBRE 1904

Somme payée aux Rentiers 2,043,770 francs

Total des adhésions du mois d'octobre 1904 2,762

Total des adhésions depuis janvier 1904 74,259

Capital : 49 millions 363,959 francs

Sociétaires existants : 414,636

Sections (France et Colonies) : 1,816